



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Cuba

Question écrite n° 23924

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la répression violente qui touche actuellement les dissidents cubains. À ce sujet, il souhaiterait être informé des efforts diplomatiques que la France entend entreprendre prochainement afin de leur venir en aide.

Texte de la réponse

Depuis le début de la vague de répression frappant la dissidence cubaine, la France a dénoncé à plusieurs reprises, aussi bien à Paris qu'auprès des autorités à La Havane, les arrestations de journalistes indépendants et d'hommes de lettres et leur condamnation à de lourdes peines, à l'issue de procès expéditifs. Le ministre des affaires étrangères a fait publiquement part de sa consternation et de son inquiétude. La France - à titre national et conjointement avec ses partenaires européens - a également condamné la reprise des exécutions capitales à Cuba. Le 5 juin, les Quinze ont rendu publiques les décisions prises concernant leurs relations avec Cuba : si le dialogue politique est maintenu, les visites bilatérales seront désormais limitées, les dissidents seront invités aux fêtes nationales et la participation des Européens aux événements culturels sera revue à la baisse. Ainsi, la France a invité une trentaine de dissidents à la réception donnée pour le 14 juillet. Comme ses partenaires européens avec lesquels elle est en étroite concertation, la France demeure soucieuse du sort réservé à ces personnes incarcérées en raison de leurs opinions, souvent soumises à un régime d'isolement, et continue de suivre avec attention ce dossier. L'Union européenne a récemment effectué une démarche, à titre humanitaire, auprès des autorités cubaines. La France a fait de même, bilatéralement, à diverses reprises. Elle continue par ailleurs de demander la remise en liberté de tous les dissidents incarcérés. Enfin, les relations franco-cubaines, notamment dans le domaine de la coopération, ont fait l'objet d'un réexamen au cas par cas. Certaines actions de coopération avec les services de police et la justice cubaine ont été suspendues ou revues à la baisse. En revanche, la France considère que les programmes bénéficiant directement à la population doivent être, dans la mesure du possible, maintenus, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, de l'enseignement du français et de la culture. La France entend, en outre, apporter son aide et son soutien à la société civile, ainsi qu'aux familles des dissidents incarcérés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23924

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2003, page 6573

Réponse publiée le : 6 octobre 2003, page 7623